
Guide de présentation de projet de mobilité étudiante

Service de la mobilité étudiante et
enseignante

Projets se déroulant au cours de l'année scolaire 2019-2020

Contenu

1. Introduction	2
2. Types de projets admissibles	2
3. Critères d'admissibilité des projets	2
4. Cheminement des projets de mobilité étudiante se déroulant dans l'année scolaire 2019-2020	4
5. Soutien disponible pour l'élaboration des projets	4

1. Introduction

Depuis plusieurs années, le Cégep Édouard-Montpetit encourage le développement de projets de mobilité étudiante intégrés aux programmes d'études.

Ce guide se veut un outil pour clarifier le type de projets admissibles, les critères et le cheminement d'approbation des projets, tout en favorisant leur appropriation par les départements et les programmes. Il est accompagné du formulaire électronique de présentation de projet.

2. Types de projets admissibles

Le Cégep encourage les projets de mobilité étudiante qui contribuent au développement de compétences visées par un ou plusieurs cours du programme d'études.

Les projets de mobilité peuvent être de plusieurs types. Les trois premiers types de projets peuvent se dérouler à l'international ou au Canada, alors que le quatrième doit se dérouler au Québec.

- 1- **Participation à un évènement**, tel qu'un colloque, un salon, un festival ou une formation organisée par un organisme externe.
- 2- **Séjour d'études** permettant l'étude d'une ou de plusieurs thématiques reliées à un ou plusieurs cours. Le professeur responsable du projet est maître d'œuvre du contenu pédagogique et du calendrier.
- 3- **Stage crédité** prévu dans la grille d'un programme technique, pouvant se dérouler à l'international ou au Canada et réalisé dans le cadre d'une entente de partenariat, avec ou sans réciprocité.
- 4- **Projet d'engagement communautaire** se déroulant au Québec, lors duquel les étudiants réalisent un stage terrain d'un minimum de 20 heures. Ce type de projet doit demander aux participants un engagement s'étendant au minimum sur une session.

3. Critères d'admissibilité des projets

Les projets présentés seront analysés en tenant compte des critères suivants:

- Correspondance avec l'un des types de projets énoncés au point 3;
- Caractère pédagogique du projet
- Cohérence avec les objectifs du programme d'études;
- Clarté des objectifs d'apprentissage visés;
- Valeur ajoutée pour la formation des étudiants;

- Respect du cheminement scolaire prévu;
- Retombées envisagées sur les autres étudiants du programme et sur la communauté;
- Faisabilité du projet;
- Qualité des activités préparatoires;
- Qualité des partenariats.

Selon l'offre globale des projets déposés :

- Caractère novateur du projet;
- Diversité des programmes ciblés;
- Rapport entre l'offre de projets et le nombre d'étudiants dans un programme;
- Disponibilité budgétaire.

De plus, le projet devra :

- Être sécuritaire¹;
- Se dérouler en dehors des périodes de cours et d'examens, à moins d'une justification pertinente (par exemple, lors d'une participation à un événement se déroulant à date fixe);
- Être accompagné d'une recommandation du département ou du comité de programme ou de la table de concertation de la formation générale. Cette recommandation permettra de confirmer l'ancrage pédagogique du projet;
- S'adresser à des étudiants inscrits au CEM et en cours de formation;
- Être déposé dans les délais fixés.

¹ Une destination comportant la mention « Évitez tout voyage non essentiel » sur le site d'Affaires mondiales Canada (<http://voyage.gc.ca/voyager/avertissements>) ne sera pas admissible.

4. Cheminement des projets de mobilité étudiante se déroulant dans l'année scolaire 2019-2020

Étape	Échéancier	Commentaires
Rédaction des projets et obtention de la recommandation auprès du département, du comité de programmes ou de la table de concertation de la formation générale.	Septembre à décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> Le guide de présentation et le formulaire de présentation de projets est mis à la disposition des enseignants; Rédaction des projets via le formulaire par un ou une enseignant(e) ou une équipe d'enseignants; Présentation des projets aux départements ou aux comités de programme ou à la table de concertation de la formation générale pour recommandation.
Dépôt des projets au Service de la mobilité	Au plus tard, le vendredi 14 décembre 2018	<ul style="list-style-type: none"> Transmission des projets, accompagnés de la recommandation par courriel au Service de la mobilité à manon.morin@cegepmontpetit.ca
Étude des projets	Janvier 2019	<ul style="list-style-type: none"> Les projets sont colligés et soumis à la Régie pédagogique; La décision est rendue par la Direction des études.
Communication des réponses par le Service de la mobilité	Février 2019	<ul style="list-style-type: none"> Le Service de la mobilité transmet les réponses et les conditions de réalisation aux enseignants et aux coordinations.

5. Soutien disponible pour l'élaboration des projets

Pour les soutenir dans l'élaboration et la rédaction de leur projet de mobilité, les professeurs peuvent faire appel à l'équipe de Service de la mobilité étudiante en contactant Pascale Bernier (pascale.bernier@cegepmontpetit.ca, poste 2675).

Les professeurs peuvent également faire appel au conseiller pédagogique responsable de leur programme d'études, notamment pour les aider à identifier les objectifs d'apprentissage liés au projet.

Finalement, pour s'inspirer des projets qui ont cours actuellement, les professeurs sont invités à visiter le site web de la mobilité étudiante à l'adresse : <http://mobilite.cegepmontpetit.ca/>